



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 87592

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la lutte contre le réchauffement climatique et l'engagement de la France à diviser par quatre ses émissions de GES d'ici à 2050. Il souhaite connaître les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour susciter la participation de tous à la limitation du réchauffement global et encourager l'avènement d'une société bas-carbone, en amplifiant la communication sur les enjeux climatiques, en développant ce thème dans les programmes scolaires et en soutenant les initiatives des collectivités locales, le lien entre climat et aménagement du territoire devant être approfondi en particulier pour l'usage des terres, l'aménagement industriel et l'urbanisme.

Texte de la réponse

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe effectivement par celle de ses territoires et de leurs forces vives. C'est le sens des appels à projets, notamment « territoires à énergie positives pour la croissance verte » et « territoires zéro déchet zéro gaspillage » qui ont été lancés pour soutenir des démarches ambitieuses de collectivités. Des plateformes valorisent ces différentes initiatives, par exemple le site internet <http://www.votreenergiepourlafrance.fr> ainsi que la labellisation COP21. Cela passe aussi par d'étroites collaborations avec le ministère en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La prise en compte du développement durable dans les programmes scolaires se renforce. Des opérations de vulgarisation scientifique sont menées tout au long de l'année 2015 à destination des citoyens, notamment à l'occasion de la fête de la science (train du climat, débat sur le changement climatique, ...) et des simulations de négociation sur le changement climatique, impliquant de nombreux collégiens et lycéens (projet pilote dans les académies de Créteil, Paris et Versailles). Enfin, le lien entre politiques d'atténuation du changement climatique et aménagement du territoire doit effectivement être renforcé. C'est l'un des axes structurants du projet de stratégie nationale bas-carbone. Après avoir été soumis à consultation publique jusqu'au 23 septembre, il doit être publié avant la COP21.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87592

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6434

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7773